Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260605-2026_166-DE

DCM DU 5 JUIN 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.166*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **5 juin** à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle Méliès (Espace intergénérations, rue des écoles), la salle du Conseil en mairie étant actuellement indisponible.

Date de convocation : 29 mai 2026 - **Date d'affichage** : 8 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Alain PÉCHON, Alain CLÉRY, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Guillaume BÉGUÉ, Patrice RUBERTI, Grégory PRENVEILLE, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Elsa RUCKERT, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Karen CHESNAIS-GIRARD et Merlene DÉSILES.

6 excusés : Messieurs Christophe GAUTIER, Samuel GATTIER, Yannick DANTON et Mesdames Ingrid BIRÉE, Maud LANGLAIS ELLEOUET et Julie AUBAUD.

1 absent : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

6 pouvoirs : Messieurs Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Ronan SALAÜN), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ) et Mesdames Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Anne BOUCARD), Maud LANGLAIS ELLEOUET (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260605-2026_166-DE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

CONSIDÉRANT qu'en application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026, les électeurs sénatoriaux du département d'Ille-et-Vilaine sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs de la série n°2, dont les 4 sénateurs d'Ille-et-Vilaine ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux d'Ille-et-Vilaine sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour cette élection sénatoriale ;

Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire, rappelle à l'assemblée que Liffré étant une commune de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et n'élisent que des suppléants, selon les articles L.284 et L.290 du code électoral. Il y a 8 suppléants à élire, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026.

Une précision est faite à propos du cas particulier de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, qui est Conseiller municipal à Liffré et Président de la région Bretagne. Lorsqu'un élu dispose de plusieurs mandats dont chacun d'eux lui donne vocation à participer à l'élection sénatoriale dans une même circonscription électorale, son remplacement s'impose afin d'empêcher une même personne de voter deux fois. Ainsi, en application des articles L.287 et R.134 du code électoral, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD a présenté à Monsieur le Maire un remplaçant, qui a été notifié à Monsieur le Préfet avant la tenue de la séance de ce jour. Il s'agit de Monsieur Bertrand DÉSILES, inscrit sur les listes électorales de notre ville. Ce dernier ne se substituera à Loïg CHESNAIS-GIRARD que le jour de l'élection sénatoriales et non aujourd'hui, pour la désignation des suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un ou une secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT. L'assemblée désigne Madame Merlene DÉSILES comme secrétaire de séance.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé ainsi :

Président	Guillaume BÉGUÉ
Secrétaire de séance	Merlene DÉSILES
les 2 membres du Conseil municipal les plus âgés, présents à l'ouverture du scrutin	Alain PÉCHON Alain CLÉRY
les 2 membres du Conseil municipal les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin	Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY Valentin LEMIÈRE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260605-2026_166-DE

b) Rappel du mode de scrutin

Il est rappelé à l'assemblée qu'il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel (art.L.289 et R .133 du code électoral). Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

c) Les listes déposées et enregistrées :

Une seule liste a été déposée, intitulée « Sénatoriales 2026 », avec comme tête de liste Madame Véronique BOURCIER.

Composition de la liste « Sénatoriales 2026 » :
▪ Madame Véronique BOURCIER
▪ Monsieur Jean-Yves GREGOIRE
▪ Madame Marie-Christine LESNÉ
▪ Monsieur Gaspard METGE
▪ Madame Lydia DERIEUX
▪ Monsieur Laurent BERTIN
▪ Madame Carol LARQUETOUX
▪ Monsieur Jean GENOUEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Il indique que doivent être élus 8 suppléants.

d) Élection des délégués suppléants

Monsieur le Maire ouvre maintenant le scrutin. Il demande aux conseillers si certains d'entre eux refusent de prendre part au vote. Il demande l'information qu'aucun conseiller ne refuse de prendre part au vote soit portée au procès-verbal de séance.

Les opérations de vote débutent : chaque conseiller municipal est appelé nominativement et se rend à l'urne pour y déposer son bulletin. Le dernier bulletin de vote ayant été déposé, Monsieur le Maire déclare le scrutin clos et demande aux membres du bureau de vote de procéder au dépouillement.

e) Résultats de l'élection

a. Nombre de conseiller présents et représentés	28
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne (a-b)	28
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	28

Suffrages obtenus par la liste unique « Sénatoriales 2026 » : 28 voix, soit la totalité des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260605-2026_166-DE

f) proclamation des résultats

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs. La liste « Sénatoriales 2026 » obtient la totalité des suffrages exprimés. Il proclame élus suppléantes et suppléants les candidats de la liste, dans leur ordre de présentation, conformément à la feuille de proclamation nominative qui sera annexée au procès-verbal de la séance.

Liste « Sénatoriales 2026 »		
Rang	Prénom et NOM	Mandat
1	Madame Véronique BOURCIER	suppléante
2	Monsieur Jean-Yves GREGOIRE	suppléant
3	Madame Marie-Christine LESNÉ	suppléante
4	Monsieur Gaspard METGE	suppléant
5	Madame Lydia DERIEUX	suppléante
6	Monsieur Laurent BERTIN	suppléant
7	Madame Carol LARQUETOUX	suppléante
8	Monsieur Jean GENOUEL	suppléant

g) Choix de liste des suppléants par les délégués de droit

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal (délégué de droit) doit indiquer, avant la clôture de la séance, la liste sur laquelle sera désigné son/sa suppléant(e) en cas d'empêchement pour participer à l'élection des sénateurs. Il précise également que les conseillers absents ont la possibilité de faire connaître leur choix au Maire dans les meilleurs délais.

La liste unique étant la seule déposée, chaque conseiller déclare choisir la liste « Sénatoriales 2026 ». Ce choix est consigné sur la déclaration de choix, qui sera annexée au procès-verbal après avoir été signée de chaque conseiller.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr